

Le 30 mars 2015

Chers parents/tuteurs des utilisateurs de services de garde,

Nous désirons vous informer que le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) a annoncé une deuxième augmentation s'appliquant aux utilisateurs réguliers de services de garde.

- Il se peut qu'à compter du **1<sup>er</sup> avril 2015**, les frais des services de garde par utilisateur régulier passent de 7,30 \$ à **8 \$ par jour** pour les élèves inscrits sur une base régulière et ce, dans tous les services de garde de la CSLBP. Le budget provincial n'a pas encore été approuvé, mais quand il le sera, le nouveau tarif s'appliquera. Consultez ci-dessous la grille tarifaire proposée.

## Nouvelle grille tarifaire

STATUT DE FRÉQUENTATION RÉGULIER		
<b>DÉFINITION</b> : Un enfant régulier est un enfant inscrit qui fréquente le service de garde au moins 3 jours par semaine pendant au minimum 2 périodes par jour (partielles ou complètes).		
<b>Tarif</b>	Jour de classe régulier : <b>8 \$</b> pour un total de 5 heures de service  Journée pédagogique : <b>8 \$</b> pour un total de 10 heures de service (des frais additionnels peuvent s'appliquer)	
<b>Frais de la période du midi</b>	5 jours/semaine	Les frais pour la période du midi sont <u>inclus</u> dans le tarif de 8 \$/jour pour un enfant régulier qui fréquente le service de garde 5 jours.
	4 jours/semaine	Les frais pour la période du midi sont <u>inclus</u> dans le tarif de 8 \$ par jour pour un enfant régulier qui fréquente le service de garde 4 jours. Si l'enfant est présent seulement à la période du midi la 5 <sup>e</sup> journée, <u>les frais du midi doivent être payés et seront facturés en fonction du tarif de votre école pour la période du midi.</u>
	3 jours/semaine	Les frais pour la période du midi sont <u>inclus</u> dans le tarif de 8 \$ par jour pour un enfant régulier qui fréquente le service de garde 3 jours. Si l'enfant est présent seulement à la période du midi les 4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> journées, <u>les frais du midi doivent être payés et seront facturés en fonction du tarif de votre école pour la période du midi des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> journées.</u>

Merci

*Johanne Levac*

Régisseuse des services de garde – Services éducatifs